L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 27 NOVEMBRE 1879.

CANDIDATURES
DU
PARTI DEMOCRATE.

POUR GOUVERNEUR,
LOUIS A. WILTZ,
d'Orléans.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR,
S. D. McENERY,
de Ouachita.

POUR AVOCAT-GÉNÉRAL,
J. C. EGAN,
de Claiborne.

POUR SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
WILL A. STRONG,
de Winn.

POUR AUDITEUR,
ALLEN JUMEL,
d'Iberville.

POUR SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
E. H. FAY,
d'Est-Feliciana.

TICKET DE PAROISSE.

Pour Conservateur des Hypothèques,
EUGENE MAY.

Pour Assesseur des Aliénations,
LOUIS ARNAULD.

Pour Avocat de District,
JOHN J. FINNEY.

Pour Coroner,
DR J. C. BEARD.

Pour Greffier de la Cour Civile de District,
JAMES T. CLARK.

Pour Greffier de la Cour Criminelle de District,
THOMAS VIZARD.

Pour Shérif Civil,
THOMAS DUFFY.

Pour Shérif Criminel,
ROBERT BREWSTER.

Pour Juges des Cours de Cité,
EDWARD K. SKINNER,
WILLIAM VOORHIES,
WILLIAM H. HOLMES.

Pour Greffiers des Cours de Cité,
H. B. McMURRAY,
CHARLES AUTH,
J. H. McCANN.

Pour Constables des Cours de Cité,
ROGER MURPHY,
N. V. VINET,
R. P. THOMAS.

POUR SENATEURS D'ETAT.

Premier District Sénatorial,
JOE BAKER,
A. ESTOPINAL.

Deuxième District Sénatorial,
JOHN F. POLLOCK,
J. NUMA AUGUSTIN.

Troisième District Sénatorial,
WYNNE ROGERS.

Quatrième District Sénatorial,
ROBERT C. DAVEY.

Cinquième District Sénatorial,
EDWIN HARRIS.

Sixième District Sénatorial,
JAMES HAGAN,
Dr THOMAS CAMPBELL.

POUR REPRESENTANTS D'ETAT.

Premier District Représentatif,
RALPH C. MORGAN.

Deuxième District Représentatif,
THOMAS DEVEREAUX,
JAMES BARRY.

Troisième District Représentatif,
W. F. BULGER,
P. W. AITKINS,
LAMBERT FRANZ.

Quatrième District Représentatif,
JUGE D. S. BRYON.

Cinquième District Représentatif,
A. RABOUIN, JR.,
LEONARD SCHNEIDER.

Sixième District Représentatif,
OCTAVE MOREL.

Septième District Représentatif,
J. B. BUCHANAN,
J. A. LETTEN.

Huitième District Représentatif,
THÉODORE BOUCHARD.

Neuvième District Représentatif,
FRED ZENGEL,
HERMAN MEISTER.

Dixième District Représentatif,
JOSEPH H. SPEARING.

Onzième District Représentatif,
JOSEPH BREWER,
FRANK GERSTNER.

Douzième District Représentatif,
FRANK L. RICHARDSON.

Treizième District Représentatif,
HORACE P. PHILLIPS.

Quatorzième District Représentatif,
FREDERICK DEIBEL.

Quinzième District Représentatif,
EDWARD QUINN.

NOUVELLES INVENTTION

Moulin à vent [illegible] à farine perfectionné de Hunter. [illegible] Plus de 200 000 [illegible] devraient en avoir un. On demande des agents pour la Louisiane et la Georgie. Envoyez $1 pour [illegible]. Conditions spéciales pour les agents.
JAMES H. REYNOLDS,
Rue Baronne 90.

FOURS.

Les fours de cuisine de Robert E. Lee, [illegible] compléter en l'argent est remboursé.
A chaque acheteur un [illegible].
FLAMBEAU.—[illegible]
GLOBES ELECTRIQUES.—[illegible]
JAMES H. REYNOLDS.
90.........Rue Baronne.........90
Entre les rues Union et Gravier.
1 avril—79—1 an

BUREAUX D'ÉLECTION.

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
Nouvelle-Orléans, 20 novembre 1879.

Conformément à la section 12 de l'acte No 58 de la session extraordinaire de 1877, les bureaux d'élection sont établis comme suit dans les différents precincts de la paroisse d'Orléans, pour l'élection qui aura lieu MARDI, 2 décembre 1879.

Fait et passé sous ma signature et le sceau de mon bureau, à la date ci-dessus.

I. W. PATTON, Maire.

PREMIER WARD.

Precinct No 1—Rue Hunter, près Tchoupitoulas. Du fleuve à la rue Tchoupitoulas, et de la rue Thalie au Chemin Félicité.
Precinct No 2—Tchoupitoulas, près Orange. De la rue Tchoupitoulas à Annunciation, et de la rue Thalie au Chemin Félicité.
Precinct No 3—Richard, près Magazin. De la rue Annunciation à Colisée, et de la rue Thalie au Chemin Félicité.
Precinct No 4—Coin des rues Prytanée et Polymnie. De la rue Colisée à St Charles, et de la rue Thalie au Chemin Félicité.
Precinct No 5—Coin des rues Baronne et Erato. De la rue St Charles à Remparts, et de la rue Thalie au Chemin Félicité.
Precinct No 6—Rue Terpsichore entre White et Franklin. De la rue Remparts à Claiborne, et de la rue Thalie au Chemin Félicité.

DEUXIEME WARD.

Precinct No 1—204 rue Tchoupitoulas, coin rue Market. Du fleuve à la rue Tchoupitoulas, et de la rue Julie à Thalie.
Precinct No 2—No 23 rue Annunciation, près Calliope. De la rue Tchoupitoulas à Constance, et de la rue Julie à Thalie.
Precinct No 3—Coin des rues Pecyfarré et Magazine. De la rue Constance à Camp, et de la rue Julie à Thalie.
Precinct No 4—Coin S. E. de la Promenade Triton et St Charles. De la rue Camp à Carondelet, et de la rue Julie à Thalie.
Precinct No 5—Au Wigwam rue Clio, entre Dryades et Baronne. De la rue Carondelet à Dryades, et de la rue Julie à Thalie.
Precinct No 6—No 319 rue Remparts, près Calliope. De la rue Dryades à Franklin, et de la rue Julie à Thalie.
Precinct No 7—Coin des rues Locust et Calliope. De la rue Franklin à Claiborne, et de la rue Thalie à Julie.
Precinct No 8—Premier toll gate. De la rue Claiborne à l'Avenue Carrollton, et de la rue Julie au Melpomène canal tailrace.

TROISIÈME WARD.

Precinct No 1—Coin des rues Peters et Girod. Du fleuve à la rue Nouvelle-Levée, et de la rue du Canal à Julie.
Precinct No 2—Coin Commune et Girod. De la rue Nouvelle-Levée à Magazine, et de la rue du Canal à Julie.
Precinct No 3—Coin des rues Lafayette et Camp. De la rue Magazine à St-Charles, et de la rue Canal à Julie.
Precinct No 4—Coin des rues Perdido et St-Charles. De la rue St-Charles à Baronne, et de la rue du Canal à Julie.
Precinct No 5—Coin des rues Gravier et Dryades. De la rue Baronne à Remparts, et de la rue du Canal à Julie.
Precinct No 6—Coin des rues Liberté et Commune. De la rue Remparts à Liberté, et de la rue du Canal à Julie.
Precinct No 7—Coin des rues Poydras et Magnolia. De la rue Liberté à Claiborne, et de la rue du Canal à Julie.
Precinct No 8—Coin des rues Perdido et Prieur. De la rue Claiborne à Johnson, et de la rue du Canal à Julie.
Precinct No 9—Coin des rues Galvez et Gravier. De la rue Johnson à Broad, et de la rue du Canal à Julie.
Precinct No 10—Rue Commune, entre Broad et White. De la rue Broad à Hagan Avenue, et de la rue du Canal à Julie.
Precinct No 11—Chemin de la Métairie, entre Canal et Julie, face au cimetière Greenwood. De Hagan Avenue au vieux chemin de la Métairie et de Canal à Julie.

QUATRIÈME WARD.

Precinct No 1—No 43 Passage de la Bourse, entre les rues Douane et Bienville. Du fleuve à la rue Bourbon, et de la rue St-Louis à Canal.
Precinct No 2—Coin des rues Bourgogne et Bienville. De la rue Bourbon à Remparts, et de la rue St-Louis à Canal.
Precinct No 3—No 211 rue de la Douane, entre les rues Basin et Franklin. De la rue des Remparts à Tremé, et de la rue St-Louis à Canal.
Precinct No 4—Coin des rues Douane et Villeré. De la rue Tremé à Claiborne, et de la rue St-Louis à Canal.
Precinct No 5—Rue Bienville, 214 entre les rues Derbigny et Roman. De la rue Claiborne à Galvez, et de la rue St-Louis à Canal.
Precinct No 6—Rue Bienville entre les rues Tonti et Rocheblave. De la rue Galvez à Broad, et de la rue St Louis à Canal.
Precinct No 7—Bienville entre Salcedo et Gayoso. De la rue Broad à l'avenue Hagan, et de la rue St-Louis à Canal.
Precinct No 8—Coin des rues Canal et Bernadotte. De l'avenue Hagan le long du centre de la rue du Canal au vieux chemin de la Métairie, puis le long du vieux chemin de la Métairie au Nouveau canal, puis le long du centre du Nouveau canal au Lac Pontchartrain, puis le long du lac au canal d'Orléans, puis le long du centre du canal d'Orléans au vieux chemin de la Métairie, puis remontant le centre du chemin de la Métairie à la rue St-Louis, puis remontant le centre de la rue St-Louis à l'avenue Hagan, puis le long du centre de l'avenue Hagan au point de départ.

CINNQUIEME WARD.

Precinct No 1—Rue St Pierre, près Chartres. Du fleuve à la rue Bourbon et de la rue St Philippe à St Louis.
Precinct No 2—Rue Toulouse, près rue Dauphine. De la rue Bourbon à Remparts, et de la rue St Philippe à St Louis.
Precinct No 3—Rue Toulouse, entre les rues Remparts et Basin. De la rue Remparts à Tremé, et de la rue St Philippe à St Louis.
Precinct No 4—Coin des rues Orléans et Robertson. De la rue Tremé à Claiborne, et de la rue St Philippe à St Louis.
Precinct No 5—Coin des rues Prieur et St Pierre. De la rue Claiborne à Galvez, et de la rue St Philippe à St Louis.
Precinct No 6—Coin des rues Ste Anne et Tonti. De la rue Galvez au Bayou St Jean et de la rue St Philippe et Bayou St Jean à St Louis.
Precinct No 7—Métairie Road en face de l'entrée du City Park. Du Bayou St Jean, le long du centre, au vieux chemin de la Métairie; puis, le long du centre du vieux chemin de la Métairie au canal d'Orléans; puis, descendant le centre du canal d'Orléans du lac Pontchartrain; puis, le long du lac au bayou St Jean, puis le long du centre du Bayou St Jean à la rue St Louis au point de départ.

SIXIÈME WARD.

Precinct No. 1—Rue Hôpital, entre Decatur et Gallatin. Du fleuve à la rue Royale, et de la rue Esplanade à St-Philippe.
Precinct No. 2—Coin Bourbon et Quartier. De la rue Royale à Rempart, et de la rue Esplanade à St-Philippe.
Precinct No. 3—Chemin du Bayou, coin Tremé. De la rue Remparts à Claiborne, et de la rue Esplanade à St-Philippe.
Precinct No. 4—Chemin du Bayou, coin Claiborne. De la rue Claiborne à Galvez, et de la rue Esplanade à St-Philippe.
Precinct No. 5—Coin des rues Hôpital et Rocheblave. De la rue Galvez au Bayou St-Jean, et de la rue Esplanade à St-Philippe.

SEPTIÈME WARD.

Precinct No. 1—Rue Victoire, près de la rue Français. Du fleuve à la rue Dauphine, et des Champs-Elysées à la rue Esplanade.
Precinct No. 2—Coin des rues Remparts et Kerlerec. De la rue Dauphine à Rempart, et des Champs-Elysées à la rue Esplanade.
Precinct No. 3—Coin des rues Français et Remparts. Jacob's Hall. De la rue Remparts à Marais, et des Champs-Elysées à la rue Esplanade.
Precinct No. 4—Coin des rues Bagatelle et Moralès. De la rue Marais à Claiborne, et des Champs-Elysées à la rue Esplanade.
Precinct No. 5—Coin des rues Lapeyrouse et Claiborne. De la rue Claiborne à Galvez, et Célestine, et des Champs-Elysées à la rue Esplanade.
Precinct No. 6—Coin des rues Force et St Bernard. De la rue Galvez et Célestine à Broad et le Canal Marigny, et des Champs-Elysées à la rue Esplanade.
Precinct No 7—Coin Laharpe et le Chemin de Gentilly. De Broad au Bayou St. Jean et du canal Marigny à la rue Esplanade.
Precinct No 8—Coin Français et Chemin de Gentilly. Du canal Marigny au Lac et des Champs-Elysées au Bayou St. Jean.

HUITIEME WARD.

Precinct No 1—Coin des rues Dauphine et Poète. Du fleuve à la rue Dauphine, et de l'avenue Lafayette aux Champs-Elysées.
Precinct No 2—Coin des rues Dauphine et Enghein. De la rue Dauphine à St. Claude, et de l'avenue Lafayette aux Champs-Elysées.
Precinct No 3—Coin Girod et avenue Washington. De la rue St. Claude à Claiborne, et de l'avenue Lafayette aux Champs-Elysées.
Precinct No 4—Coin des rues Marigny et Girod. De Claiborne à la Promenade Florida et de l'avenue Lafayette aux Champs-Elysées.
Precinct No 5—Milneburg (vieux Lac). De la Promenade Florida au Lac, et de l'avenue du Peuple aux Champs-Elysées.

NEUVIEME WARD.

Precinct No 1—Coin des rues Louisa et Levée. Chez Geo. Abeil. Du fleuve à la rue Dauphine et de l'Avenue Lafayette à la rue Pologne.
Precinct No 2—Coin de l'Avenue Jourdan et de la rue Dauphine. Chez L. Zoller. Du fleuve à la rue Dauphine et de la rue Pologne à la ligne d'en bas, Casernes des Etats-Unis.
Precinct No 3—Coin des rues Piété et [illegible]. Chez G. Scheggert. De la rue Dauphine à St Claude et de l'Avenue Lafayette à la rue Pologne.
Precinct No 4—Coin des rues Lizardi et Dauphine. De la rue Dauphine à St. Claude et de la rue Pologne à la ligne d'en bas, Casernes des Etats-Unis.
Precinct No 5—Rue Urquhart, près Port, chez Wm. Weisel. De la rue St. Claude à la Promenade Florida et de l'Avenue Lafayette à la rue Pologne.
Precinct No 6—Coin des rues Mathilde et St. Claude. Chez M. Myers. De la rue St. Claude à la Promenade Florida et de la rue Pologne à la ligne d'en bas, Casernes des Etats-Unis.
Precinct No 7—Maison d'école de Gentilly. Chemin de Gentilly. Près des Fortifications. De la Promenade Florida, le long du canal de l'Avenue du Peuple au Lac Pontchartrain et de là le long du Lac Pontchartrain aux Rigolets, le long des Rigolets au Lac Borgne et de là, le long du Lac Borgne au Bayou Bienvenu, et de là le long du Bayou Bienvenu à la Promenade Florida.

DIXIEME WARD.

Precinct No 1—No 15 rue Joséphine, du fleuve à la rue Rousseau, du Chemin Félicité à la rue Première.
Precinct No 2—Coin des rues Joséphine et Rousseau. De la rue Rousseau à Chippewa et du Chemin Félicité à la rue Première.
Precinct No 3—Coin des rues Joséphine et Chippewa. De la rue Chippewa à Laurel, et du Chemin Félicité à la rue Première.
Precinct No 4—Coin des rues Joséphine et Laurel. De la rue Laurel à Magazin, et du Chemin Félicité à la rue Première.
Precinct No 5—Coin des rues Joséphine et Chesnut. De la rue Magazine à Chesnut, et du Chemin Félicité à la rue Première.
Precinct No 6—Coin des rues St Mary et St-Charles. De la rue Chesnut à St-Charles, et du Chemin Félicité à la rue Première.
Precinct No 7—Coin des rues Joséphine et Carondelet. De la rue St-Charles à Dryades et du Chemin Félicité à la rue Première.
Precinct No 8—Coin des rues Joséphine et Dryades. De la rue Dryades à Franklin et du Chemin Félicité à la rue Première.
Precinct No 9 Coin des rues Howard et Joséphine. De la rue Franklin au canal Melpomène, et du Chemin Félicité à la rue Première.

ONZIEME WARD.

Precinct No 1—Au No 31 de la rue Washington. Du fleuve à la rue St-Thomas, et de la rue Première à Toledano.
Precinct No 2—Au No 76 de la rue Washington. De la rue St-Thomas à Annunciation, et de la rue Première à Toledano.
Precinct No 3—Au No 125 de la rue Washington. De la rue Annunciation à Constance et de la rue Première à Toledano.
Precinct No 4—Au No 153 de la rue Washington. De la rue Constance à Camp, et de la rue Première à Toledano.
Precinct No 5—Au No 191 de la rue Washington. De la rue Camp à Prytanée, et de la rue Première à Toledano.
Precinct No 6—Coin des rues Washington et Prytanée. De la rue Prytanée à Baronne, et de la rue Première à Toledano.
Precinct No 7—Au No 307 de la rue Washington. De la rue Baronne à Howard (anciennement St-George), et de la rue Première à Toledano.
Precinct No 8—Rue Washington, près Magnolia. De la rue Howard au Melpomene tailrace, et de la rue Première à Toledano.

DOUZIÈME WARD.

Precinct No 1—Coin des rues Tchoupitoulas et Austerlitz. Du fleuve à la rue Laurel, et de la rue Toledano à l'avenue Napoléon.
Precinct No 2—Coin des rues Milan et Magazine. De la rue Laurel à Magazine, et de la rue Toledano à l'avenue Napoléon.
Precinct No 3—Magazine, entre les rues Peniston et Amelia. De Magazine à la rue St-Charles, et de Toledano à l'avenue Napoléon.
Precinct No 4—Coin St-Charles et Marengo. De la rue St. Charles à Broad, et de Toledano à l'avenue Napoléon.

TREIZIÈME WARD.

Precinct No 1—Coin Upper Line et Tchoupitoulas. Du fleuve à la rue Laurel, et de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters.
Precinct No 2—Coin des rues Bordeaux et Magazine, côté sud. De la rue Laurel à Magazine, et de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters.
Precinct No 3—Rue Magazine, entre les rues Bordeaux et Lyons côté nord. De la rue Magazine à St. Charles, et de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters.
Precinct No 4—Coin Upper Line et Carondelet. De la rue St-Charles à Broad et de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters.

QUATORZIÈME WARD.

Precinct No 1—Magazine, entre les rues Eleonore et State. Du fleuve à la rue St. Charles, et de l'avenue Peters à la rue Lowerline.
Precinct No 2—Coin des rues Green et Richmond. De la rue St. Charles au Melpomène tailrace, et du Lowerline à la ligne de l'avenue Peters, Broad et Melpomène tailrace.

QUINZIEME WARD.

Precinct No 1—Coin des rues Patterson et Verret. Du fleuve à la rue Verret, et du fleuve à la rue Market.
Precinct No 2—Morgan, troisième maison de la rue Elmira. De la rue Verret à l'avenue Verret et du fleuve à Market.
Precinct No 3—Coin des rues Franklin et Jackson. De la rue Market à la ligne de limite entre les paroisses Orléans et Jefferson, et du fleuve à l'avenue Verret.
Precinct No 4—Au canal Verret. De l'avenue Verret à la ligne supérieure de la propriété de J. B. Olivier, et du fleuve à la ligne de cyprière.
Precinct No 5—A Tunisburg. De la ligne supérieure de la propriété de J. B. Olivier à la ligne de séparation de la propriété de Mme E. Lewis et des religieuses Ursulines.
Precinct No 6—Au chemin Cut Off. De la ligne de la propriété de Mme E. Lewis et des religieuses Ursulines à la ligne de limite des paroisses Orléans et Plaquemines, et du fleuve à la ligne de limite des paroisses Orléans et Jefferson.

SEIZIÈME WARD.

Precinct No. 1—Coin des rues Short et Pearl. Du fleuve à la rue St-Charles, et de la rue Lower line à l'Avenue Carrollton.
Precinct No. 2—Coin des rues Seconde et Adam. De la rue St-Charles au Melpomène tailrace, et de la rue Lowerline à l'avenue Carrollton.

DIX-SEPTIEME WARD.

Precinct No. 1—Coin Levée et Léonidas. Du fleuve à la rue Cinquième, et de l'avenue Carrollton à la rue Upperline.
Precinct No. 2—Coin des rues Sixième et Dublin. De la rue Cinquième à Onzième, et de l'avenue Carrollton à la rue Upperline.
Precinct No. 3—Au Bruning's Lake House, au "New Lake End." Borné par les rues Onzième, l'Upperline du canal Upperline au lac, du Nouveau Canal et de l'avenue Carrollton.
23 nov—au 2 déc.

MASS MEETINGS
—DU—
Parti Démocrate-Conservateur.

Bureau du Comité Central d'Etat du Parti Démocrate-Conservateur, Nlle-Orléans, 14 octobre 1879.

Des mass meetings du parti Démocrate-Conservateur seront harangués par les Gouv. L. A. Wiltz, Hons. Samuel D. McEnery, J. C. Egan, Allen Jumel, E. H. Fay, W. A. Strong, E. A. Burke, H. N. Ogden, E. John Ellis, Albert Voorhies, J. B. Eustis, B. F. Jonas, E. N. Ogden, John McEnery, Don Caffrey, R. C. Richardson, J. C. Moncure, T. B. Lyons, R. C. Wickliffe, A. S. Herron, A. Beman, F. P. Poché, W. W. Farmer, Wm. M. Levy, Wm. H. Jack, Gén. Randall Gibson, Gén. J. Floyd King, J. G. Hawkins, Lingham, P. E. Théard, Hon. J. H. Acklen, Hon. E. W. Robertson, Hon. J. B. Elam.

Les assemblées auront lieu comme suit:
Le Jeudi, 27 novembre—Abbeville.
Le Mercredi, 27 novembre—Franklin.
Le Vendredi, 28 novembre—Houma.
Le Lundi, 1 décembre—Napoléonville
Le Lundi, 1 décembre—Donaldsonville.
Le Jeudi, 28 novembre—Port Vincent.

ALBERT VOORHIES,
Président du comité central du parti démocrate conservateur d'Etat en Louisiane.
O. M. TENNISON, Secrétaire. 15 oct—

GRAND MAGASIN DU SUD
De 5 et de 10 sous.
EN GROS ET EN DETAIL.
Articles de ménage, utiles, de tous genres.
VENEZ les examiner et vous serez étonné de ce que vous pouvez acheter à si bas prix.
H. F. CHANDLER,
142 [illegible] rue du Canal.
26 oct—1m

OFFICIEL.

TAXES DE VILLE DE 1879.

Facilités offertes aux Contribuables.

Nlle Orléans, 19 novembre 1879.

VOUS êtes par le présent notifiés de payer vos taxes de 1879, principal et intérêts, dues depuis le 1er janvier 1879. Vous êtes en outre informés qu'en vertu de l'ordonnance du Conseil de Ville du 18 novembre 1879, il vous sera permis de payer les dites taxes, principal et intérêts, sans frais d'annonce ou de shérif, pourvu que vous les acquittiez soit au bureau du shérif civil ou à celui de l'Administrateur des Finances, dans les dix jours qui suivront la signification faite par le shérif.

Si vous ne profitez pas des avantages que vous fait la dite ordonnance, dans le délai ci-dessus fixé, il sera du devoir du shérif de procéder à la collection de vos taxes par voie d'annonce et de vente, comme d'habitude, auquel cas vous serez astreints à payer tous les frais.

A propos de cet avis qui vous est adressé, prenez garde de vous tromper et de croire que la nouvelle Constitution que le peuple est appelé à ratifier, fasse aux contribuables une remise des frais ou opère en leur faveur une réduction quelconque, pour les taxes de 1879, la clause de la dite Constitution ne s'appliquant qu'aux taxes des années précédentes.

Les facilités ci-dessus sont également accordées aux contribuables qui n'ont pas encore réglé les taxes de 1878 et des années précédentes.

J. B. ALCÉE GAUTHREAUX, Shérif civil.
ALF. H. ISAACSON, Administrateur des Finances.
19 nov—

Brasseries.

Marais Street Steam Brewery
H. F. STURCKEN,
20, 22, 24 et 26 RUE MARAIS.
Entre Conti et St-Louis.
4 fév—1an—D.M.J.

Pellican Steam Brewery,
EUGÈNE ERATH,
268....RUE VILLERE....268
Entre Esplanade et Chemin du Bayou.
1janv—1anDMar7

COMPAGNIE D'ASSURANCE
—DES—
FACTORS & TRADERS.
37--RUE CARONDELET--37
CAPITAL PAYÉ--$1,000,000.

ED. A. PALFREY, Président.
JOHN CHAFFE, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Emet des polices couvrant les risques du feu des rivières et de mer aux taux les plus bas.

—ADMINISTRATEURS—

John I. Noble,	R. F. Eshleman,
John Chaffe,	Wm. C. Black,
Richard Milliken,	Chas. Chaffe,
J. I. Warren,	L. C. Jurey,
Saml. Friedlander,	Wm. Hartwell,
A. A. Yates,	C. J. Leeds,
R. M. Walmsley,	A. T. Janin,
A. H. May,	Jos. Bowling,
T. Lytt. Lyon,	A. M. Bickham,
Samuel H. Boyd,	Henry Abraham,
Joseph McElroy,	Louis Bush,
Wm. J. Behan,	A. Brittin,
	G. W. Sentell.

Sept—5m

Société de Bienfaisance des Bouchers, Nouvelle-Orléans.
Elections générales du 6 novembre 1879, pour l'année 1879-1880.

OFFICIERS.
Président—WM. MAYLIE*.
Vice-Président—S. CHANFRAU.
Trésorier—BERNARD MAYLIE*.
Secrétaire—EUGÈNE MOURET*.

DIRECTION.
J. P. Renaud, Chairman*, Basile Dubos, J. Lapeuble*, P. Tapie, P. Pradère, P. Lestelle*, J. M. Laporte*, G. Dubos, J. Soulé, P. Eteban*.

COMITE ARBITRAL.
S. Chanfrau, Chairman, J. M. Laporte, Auguste Mahou*, Philip Maillos, Ant. Moulédoux.

Collecteur—B. CAZÈRES.

Grand Maréchal—P. SETZE*.
1er Assistant—J. BOURDE*.
2nd—J. PUJOL.
3e—J. CASSAU.
4e—A. MOULEDOUX.
5e—X. FAUCON.

DOCTEURS.
De la rue Pologne en haut de la ville—Dr F. DE ROALDES*.
De la rue Pologne aux Abbatoirs—Dr SAM G. RENSHAW*.
Révisé. 9 nov—

S.N. PIKE'S
Magnolia
WHISKEY
Cincinnati
OHIO.

LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VERITABLE ET CÉLÈBRE
PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY
préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO., successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.
Toutes les PREMIERES MAISONS de groceries et liqueurs se vendent à la Nlle-Orléans.

FRITZ JAHNCKE,
208 et 210...DELORD...208 et 210
Fabricant de la pierre artificielle connue sous le nom de
SCHILLINGER PATENT PAVEMENT,
Marchand de pierres allemandes, de Curbstone, North River Flagstone et de ciment de Portland.
Les ordres laissés à la Boîte 148 Mechanics' & Traders' Exchange seront promptement exécutés.
[illegible]—1 an

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE de la Nlle-Orléans.

Prix de l'abonnement, port compris (excepté pour l'étranger.)

1 an	$3 00
6 mois	1 50
4 mois	1 00
3 mois	75

A. DELPIT,
Manufacture de Tabac à la Vapeur.
13 & 15 rue St. Louis.
ETABLIE EN 1808.
Offre: TABACS à mâcher, PERIQUE, MACOUBA, VIRGINIE, NATCHITOCHES, ETC. FINE CUT supérieur, à fumer et à chiquer. CIGARES Havane et du pays.
Grand assortiment de PIPES ECUME ET BRUYERES FRANCAISES véritables et de PIPES AMERICAINES.
Un beau choix de TABATIÈRES en Métal, Ecaille Buffle, Papier-Maché et autres.
ARTICLES POUR FUMEURS, ETC., ETC., ETC.
—Le tout—
AUX PRIX LES PLUS MODÉRÉS.
En gros et en détail.

GALERIE D'ART
CELEBRE DE
WASHBURN
TRIOMPHE DE LA PHOTOGRAPHIE!
PORTRAITS
Fixés d'une manière permanente au moyen du
PROCÉDÉ BREVETÉ DE LAMBERT,
Tous les nouveaux genres de photographie exécutés avec les dernières découvertes et les perfectionnements les plus récents.
PRIX TRÈS MODÉRÉS.
No 109 RUE DU CANAL.
7 nov—

J. B. JUNQUA,
Nos 27, 29 et 31 RUE BIENVILLE, Nouvelle-Orléans.
MARCHAND-COMMISSIONNAIRE
—IMPORTATEUR DE—
Cognacs, Vins, Liqueurs et Whiskies Fins
FABRICANT DE SIROPS DE PREMIER CHOIX, ET
D'eau de Seltz et d'eaux Minérales.
Avec le dernier appareil Hermann-Lachapelle de Paris, qui a obtenu la Médaille d'Or à l'Exposition Universelle de 1878.
[illegible]—6m

PHARMACIE DUCONGE,
RUE DE CONDE [illegible]
NOUVELLE-ORLEANS.
A. CARROUCHE,
SUCCESSEUR.
Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie si favorablement connue un assortiment complet de: MEDICAMENTS PATENTES, FRANCAIS, ANGLAIS et AMERICAINS, ainsi que de DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qui constitue généralement un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne.
La maison sollicite les ordres de la campagne et garantit de les remplir avec exactitude.
Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Duconge.
Agence pour la vente du Wilson's [illegible] Remedy.
1 sept 79—1 an

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE
Importateur de Médicaments Patentés Français.
Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres Bitters [illegible] 58 rue de Chartres et 36 rue Bienville, Nlle-Orléans.
17 mai 79.—1 an.

BODLEY BROTHERS
ONT l'assortiment le plus complet de wagons à coton, charrettes à cannes à 2 et 4 mulets, charrettes à bras, etc. pour [illegible], charrettes à bagages, [illegible] Nous appelons l'attention [illegible] wagons [illegible] Wheeling, W. Va. [illegible]
Dépôt 18 et 20 rue Union.
2 mai—1 an

Avis au Public.
CHANGEMENT DE LOCAL.
LA PENSION PRIVÉE dirigée par Mme M. Gaudoffe, a été transférée au No 36 rue St Louis, entre Passage de la Bourse et Royale, et au No 209 rue Royale. Les nombreux clients de la maison et messieurs les voyageurs trouveront toujours comme par le passé un service irréprochable et des chambres vastes et confortables, à des prix les plus modérés.
17 oct—3m

Aux fabricants sucriers et aux Brasseurs.
BI-SULFITE de CHAUX
de BONNABEL.
1851..........1879
L'unique agent anti-septique parfait, purifiant et décolorant pour le jus de canne. Employé par tous les planteurs qui désirent faire du sucre d'un grain dur et ferme et peu de mélasse. Vingt huit ans de succès [illegible]
H. BONNABEL,
RUE NORTH PETERS 37.
16 oct—3m Entre les rues Douane et Bienville.

PAPIER PEINT.
Décorations d'ameublement.
P. BOSSONNEY,
98 & 100 RUE DE CHARTRES
Ancienne maison [illegible]
A VENDRE [illegible] grand assortiment de Papiers peints [illegible]
21 sept—3m

BUREAU DE PRETS.
OTTO
SCHWANER
17.......RUE BARONNE.......17
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.

B. POMES,
Marchand de Bois et Charbon, en gros et en détail.
[illegible]
A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de faire monter une nouvelle machine à vapeur pour scier et fendre le bois depuis le 2 décembre 1878. Il offre à vendre aux familles, aux marchands et aux groceries le bois [illegible]
Bois de pin, cyprès, chêne, frêne, etc., à des prix les plus réduits du marché. [illegible]
Snare—en 8 février.

COLUMBIAN EDUCATIONAL & KINDERGARTEN INSTITUTE.
128.........Esplanade.........128
L'OUVERTURE de la 10e session annuelle de cet Institut est fixée au 1er septembre 1879. L'enseignement comprend toutes les branches d'un cours complet, en anglais et en français, ainsi que les langues modernes les plus utiles. Pour la musique, la directrice s'est assuré le concours du professeur H. ROLLING. L'Institut est situé dans l'un des quartiers les plus salubres et les plus agréables de la Nlle-Orléans. Les bâtiments et les terrains sont vastes et admirablement disposés pour des pensionnaires ou des externes. Prix modérés. Pour circulaires, etc., s'adresser à Mlle M. FITZGERALD, à l'Institut.
30 oct—1 an

Avis aux Contribuables.

LE soussigné se chargera de payer toutes les taxes arriérées ou courantes, soit de ville ou d'Etat, à un escompte très avantageux pour les intéressés. [illegible] et de faire un relevé exact de toutes les taxes payées par les propriétaires [illegible]

JOHN T. DUFOUR,
Passage de la Bourse.

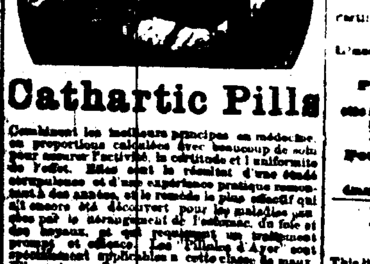

Catharctic Pills
Combinant les meilleurs principes en médecine en proportions calculées avec beaucoup de soin pour assurer l'activité, la certitude et l'uniformité de l'effet. Elles sont le résultat d'une étude consciencieuse et d'une expérience pratique de nombreuses années, et le remède le plus effectif qui ait encore été découvert pour les maladies que [illegible] le dérangement de l'estomac, du foie et des boyaux [illegible] prompt et efficace. Les "Pilules d'Ayer" sont spécialement applicables à cette classe de maux. Elles agissent directement sur le procédé digestif et assimilatif, et rétablissent une action régulière et saine. Le grand emploi de ce remède par les médecins dans leur pratique, et par toutes les nations civilisées, est une des nombreuses preuves de leur valeur, comme un remède sûr et un purgatif dans lequel on peut mettre toute confiance. Etant composé des vertus concentrées de substances purement végétales, ce remède ne contient ni calomel ni rien de nuisible, et peut être administré aux enfants en toute sûreté.
"Ayer's Pills" guérissent effectivement la Constipation, l'Indigestion, la Dyspepsie, la perte de l'Appétit, Mauvaise Haleine, Etourdissements, Maux de Tête, perte de la Mémoire, Engourdissement, Affections Bilieuses, Jaunisse, Rhumatisme, Maladies de Peau, Erysipèle, Hydropisie, Tumeurs, Vers, Névralgie, Coliques, Gripe, Diarrhée, Dysenterie, Goutte, Hémorroïdes, Désordres du Foie, et tous les autres maux résultant des désordres de l'appareil digestif.
Comme pilules de dîner elles n'ont pas d'égales. Tout en ayant une action douce, ces pilules sont le cathartique le plus complet qui puisse être employé et elles ne causent jamais de peine à moins que les boyaux ne soient enflammés et alors elles font sentir une influence calmante. Elles stimulent l'appétit et les organes digestifs. Elles opèrent pour purifier et enrichir le sang et donnent une nouvelle santé et de la vigueur à tout le système.
PRÉPARÉES PAR LE
DR J. C. AYER & CO.,
Chimistes pratiques et analytiques,
LOWELL, MASS.
Vendues par tous les droguistes en tous pays.
15 mars—3

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE
ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE.
Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent [illegible] partiront de la jetée n. 42 de la rivière Nord, au pied de Morton street, comme il suit:
CANADA, Frangeul, mercredi, 26 novembre.
LABRADOR, Sangler, mercredi, 10 décembre.
AMERIQUE, B. Jouan, mercredi, 24 décembre.
Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris)....$100
Cabines à l'arrière du salon des premières....$80
Deuxième cabine (vin compris)....$55
BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS.
Entrepont, $26, avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles.
Passage d'entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $32 [illegible] pour le voyage simple de la Nouvelle-Orléans à Paris.
L. GRAND, Agent,
Gallier Court, lettre H,
Nouvelle-Orléans.
4mai—

Lloyd de l'Allemagne du Nord.
STEAMERS ENTRE BRÊME ET LA NOUVELLE-ORLÉANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.
LES steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier comme suit:
De Brême / De la Nlle-Orléans
Nuremberg....15 oct. / environ 19 nov.
Hannover....19 nov.
Ces steamers font escale, en venant ici, au Havre et à la Havane, et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.
PRIX DU PASSAGE:
De Brême, Southampton ou le Havre à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambre....$150 | Entrepont....$36.
De la Nouvelle-Orléans à Southampton, Havre ou Brême:
Chambre....$120 | Entrepont....$45.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambre....$[illegible] | Entrepont....$15.
Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.
Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.
N.B. Notre agent pour le Texas, M. Peter E. [illegible], à Galveston, est autorisé à délivrer des passages d'entrepont aux conditions suivantes:
De Brême à Galveston....$42 00
Do à Indianola....45 50
La compagnie se réserve le droit de changer le départ des steamers, leurs jours de départ [illegible] et les prix du passage.
[illegible] vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre à la Nouvelle-Orléans.
Pour les détails, s'adresser à
Ed. F. STOCKMEYER & CO., Agents.
12 [illegible] No. 42 de la rue de l'Union.

HONDURAS.
Le rapide steamer en fer de première classe
E. B. WARD, JR.
Capitaine S. PIZZATI.
Pour Belize, Honduras, touchant à Amer, Port Cortez, Truxillo, Ruatan et Utilla, partira ponctuellement pour les ports ci-dessus le MARDI, 18 novembre à 6 h. P. M. [illegible]
Pour fret et passage, ayant des aménagements supérieurs, s'adresser à
S. OTERI & BRO.
23 et 25 rue Front et 24 et 26 rue Fulton, entre les rues Gravier et Poydras.
N.B.—Le WARD fera son service en connexion avec la ligne régulière de goélettes sur la même ligne.
2 mars—79—1an

Pour New-York directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
LOUISIANA.
Le steamer
NEW ORLEANS,
Capt. T. P. C. Halsey,
partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Mercredi 26 Nov. à 8 h. A. M.
L'assurance sur cargaisons est prise par cette ligne à 1½ pour cent.
Passage—Cabine....$40
Entrepont....20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet No 41.
déc—1an

Per New York direct.
Cromwell Line.
This line is composed of the following steamers:
NEW ORLEANS, KNICKERBOCKER,
HUDSON, LOUISIANA.
Steamship
NEW ORLEANS,
Capt. T. P. C. Halsey,
will leave her wharf, foot of Toulouse street,
Wednesday, Nov. 26th, at 8 A. M.
Insurance on cargo by this line 1½ per cent.
Cabin Passage....$40
Steerage....20
Freight for LIVERPOOL, BREMEN and HAVRE taken by this line, and through Bills of Lading given for the same.
For freight or passage apply to
ALFRED MOULTON.

ANT. CARRIERE, E. L. CARRIERE, O CARRIERE, CHAS. J. CARRIERE.
A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
No 3½ RUE CARONDELET.
Avances libérales sur consignations à ses amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.
QUEYROUZE & BOIS
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
—ET—
Toutes sortes de Produits de l'Ouest.
Aux magasins bien [illegible]
Coin Vieille-Levée et Bienville.
Sept 28—1 an. Nlle Orléans

VAPEURS.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
R. S. Leathers Capitaine,
J. F. Muse, Commis.
Se reliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Le capitaine se réserve le droit de passer tous les débarcadères qu'il jugera convenable.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JANNEY, 106 Commune et J. E. CARLIN 60 rue Magazine.
28sept—

BATON-ROUGE.
PAQUEBOT semi-hebdomadaire régulier de la côte et Baton-Rouge part tous les LUNDIS à 5 heures du soir et tous les VENDREDIS à 10 heures du matin.
Pour Baton Rouge, Plaquemine, Bayou Goula, Donaldsonville, et tous les débarcadères de la côte, Le nouveau steamer à passagers
ST. JOHN.
J. P. McELROY, Capitaine,
Partira comme ci-dessus, redescendant la côte tous les DIMANCHES et MERCREDIS.
Pour le fret ou passage s'adresser à bord ou à
E. O. MELANCON,
32 rue Bienville.
6 nov—3m

Paquebot de la Côte jusqu'à Thibodeaux. Trois fois par semaine.
HENRY TÊTE,
JOS. F. AUCOIN, Capitaine,
M. H. LANDRY, Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 10 heures du matin, JEUDIS et SAMEDIS à midi.
Retour: Il partira de Donaldsonville tous les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES.
Fret pris pour le bayou Lafourche avec privilège de le transférer.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. RIVET,
105 rue Decatur, près St. Louis.
P. S. Un commis recevant est stationné sur la Levée, à la tête de la rue Bienville, pour recevoir son fret.
16 juillet—1 an

CHEMINS DE FER.

Grande Route de Jackson.
Chicago, St-Louis & New-Orléans R. R.
LA ROUTE LA PLUS RAPIDE POUR L'EST.
A partir du 22 sept. 1879, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:
DEPART. / ARRIVEE.
Express No 1 5.15 P.M. | Express No 2 7:40 A.M.
Mixed No 3—7 A.M. | Mixed No 4— 7:30 P.M.
Nos 1 et 2 partent tous les jours; Nos 3 et 4 tous les jours, excepté le dimanche.
Le train d'excursion du SAMEDI pour McComb City part à 3:30 P. M.
DES WAGONS-DORTOIRS PULLMAN VONT JUSQU'A LOUISVILLE, CINCINNATI, COLUMBUS, O., et CHICAGO, sans changement. Pour St-Louis un wagon-dortoir est ajouté au train, à Milan, ce qui permet aux passagers de faire tout le voyage sans laisser le train. UN CHANGEMENT SEULEMENT JUSQU'A NEW-YORK et les VILLES de L'EST.
Wagons munis de fauteuils inclinés, pour dormir, et perfectionnés, allant tous les jours jusqu'à Vicksburg, sans changement.
Billets en vente, places retenues et renseignements fournis au No. 22 rue du Camp, coin Commune.
A. D. SHELDON, Agent de Tickets.
F. CHANDLER, Agent Gén. pour les Passagers.
16nov—

Great Jackson Route.
Chicago, St-Louis & New Orleans R. R.
THE QUICKEST ROUTE EAST.
Trains will leave and arrive at the Calliope Street Depot, on and after Sept. 22nd 1879, as follows:
LEAVE. / ARRIVE.
Express No 1 5:15 p.m. | Express No 2 7:40 a.m.
Mixed No 3...7:00 a.m. | Mixed No 4...7:30 p.m.
Nos 1 and 2 runs daily, 3 and 4 daily, except Sunday.
SATURDAY accommodation for McComb City leaves at 3:30 P. M.
PULLMAN PALACE SLEEPING CARS TO LOUISVILLE, CINCINNATI, COLUMBUS, O. AND CHICAGO WITHOUT CHANGE AND FOR ST LOUIS A SLEEPER IS ATTACHED AT MILAN, enabling passengers to go through without leaving the train. ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.
Improved Sleeping and Reclining Chair Cars to Vicksburg daily, without change.
Tickets for sale, berths secured and information given at No 22 Camp street, corner of Common.
A. D. SHELDON, Ticket Agent.
F. CHANDLER, General Passenger Agent.
16nov—

New-Orleans and Mobile Rail Road
(LIGNE RAPIDE DE MOBILE.)
La route la plus courte pour toutes les villes de l'Est. Transporte la malle et l'Express du Sud.
SEULE LIGNE AVEC DOUBLES TRAINS QUOTIDIENS.
A partir de DIMANCHE 9 NOVEMBRE 1879 les trains arriveront à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partiront comme suit:
Départ / Arrivée.
No 1, Express tous les jours 7.30 a.m. | No 2, Express, tous les jours 7.40 a.m.
No 3, Express, tous les jours 5.00 p.m. | No 4, Express, tous les jours 9.30 p.m.
Seule ligne qui ait des wagons-dortoirs de Pullman sur toute la route, sans changement, jusqu'à Washington, Lynchburg, Atlanta, Montgomery, et St-Louis. Un changement seulement jusqu'à New-York et jusqu'aux autres villes de l'Est.
On peut se procurer des billets et retenir d'avance des places dans les SLEEPING CARS en s'adressant au bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hotel.
D. E. ROBINSON, Surintendant.
J. W. COLEMAN, Agent de billets.
22nov—

NEW ORLEANS AND MOBILE RAIL ROAD
(MOBILE FAST LINE.)
THE SHORTEST ROUTE TO ALL EASTERN CITIES.
CARRIES THE GREAT THROUGH MAIL AND SOUTHERN EXPRESS.
ONLY LINE WITH DOUBLE DAILY TRAINS.
On and after SUNDAY, NOV. 9th 1879, trains will arrive and leave depot, foot of Canal Street, as follows:
LEAVE. / ARRIVE.
No. 1 Express daily....7.30 a.m. | No. 2 Express, daily....7.40 a.m.
No. 3 Express daily....5.00 p.m. | No. 4 Express, daily....9.30 p.m.
Only line running Pullman Palace Sleeping Coaches through without change to Washington, Lynchburg, Atlanta, Montgomery and St. Louis. Only one change to New York and other Eastern cities.
Tickets may be obtained and Sleeping Car Berths secured in advance on application at the office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.
D. E. ROBINSON, Superintendent.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent.
22nov—

GRAND CHEMIN DE FER
Portant la malle des Etats-Unis entre la Nlle Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne tous les jours, à HUIT HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 h. 25 A. M.
Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateaux à vapeur pour toute la route.
Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est [illegible] pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui n'expédieront que par ce chemin de fer.
Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.
Billets "commutation"—500 milles pour $15.— Ces billets ne sont émis qu'en faveur des personnes à qui la compagnie juge convenable de les donner.
GEO. PANDELY, Surintendant.
Pour fret et passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magazine.
Il ne sera point reçu de fret après 3 heures.
CHAS. A. WHITNEY & CO. Agents.
A la station Terrebonne le chemin se relie au chemin d'embranchement de Thibodeaux, allant à Thibodeaux et Houma.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

No. 104 RUE DU CANAL.

VINGT-CINQUIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant: Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1879, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu		$815,774 90
Risques maritimes		18,955 32
Risques de rivière		19,701 75
Total des primes		$854,431 97
Moins primes non acquises		111,253 60
Primes nettes 31 mai 1879		$743,178 37
PERTES PAYÉES—		
Sur risques de feu	$61,000 66	
Sur risques maritimes	16,304 80	
Sur risques de rivières	5,338 20	
Taxes et dépenses, moins intérêt	11,636 11	
Réassurances et primes remboursées	17,330 61	106,806 00
		$136,969 48
Réserves pour pertes non-payées		22,000 00
Profits		$114,969 48

La compagnie a l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:

Propriétés foncières	$366,176 85
Bons de ville et bons hypothécaires	15,000 00
Actions de banques, de waterworks et autres actions	138,561 00
Billets garantis par hypothèques ou nantissement	106,966 39
Billets à recevoir	68,562 42
Primes en voie de collection	38,050 51
Scrip de ville	3,000 00
Jugement sur billets hypothécaires	3,000 00
Argent en caisse	61,362 41
	$712,227 51

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Signé et assermenté devant moi, ce 9e jour de juin 1879.
JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 9 juin 1879, il a été résolu de déclarer un dividende au compte de vingt pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1879, payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi, de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt au taux de six pour cent par an sur leurs actions.

Directeurs:

P. MASPERO,	EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES,	D. FATJO,
PAUL FOURCHY,	M. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ,	D. A. CHAFFRAIX,
JNO. B. LALLANDE,	CHS. LAFITTE,
	R. W. TAYLOR.

10 juin—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.
Capital payé....$500,000
VINGT-TROISIEME ETAT ANNUEL.
Bureau No 38 rue du Camp.
Nlle-Orléans 1er janvier 1879.

CONFORMEMENT aux prescriptions de sa Charte, cette compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1878.

Montant des primes pour l'année écoulée le 31 décembre 1878.

Sur les—Risques de feu	$312,423 68		
Risques de rivière	85,373 39		
Risques maritimes	49,841 90	$447,638 97	
Ajoutez: Risques non terminés, 1877		$104,741 00	$552,379 97
Moins: Risques non terminés, 1878	94,720 00		
Primes remboursées	19,497 39		114,196 39
Primes nettes			$438,183 58
Pertes, etc., payées pendant la même période sur Risques de feu	54,769 28		
Risques de rivière	37,207 86		
Risques maritimes	15,230 56		
	$107,207 77		
Pertes non ajustées et à payer	39,232 00	$146,439 77	
[illegible]	35,045 35		
[illegible]	6,547 84		
[illegible]	2,000 00		
[illegible]	6,329 39		
[illegible]	34,432 91	84,[illegible]	
Réserve		16,000 00	
[illegible]	42,566 39		
[illegible]	34,384 30		
		$[illegible]	$366,584 06
Profit net			$71,598 52

La compagnie possède l'actif suivant, estimé à la valeur du marché.

Actions et Bons	$357,074 82
Prêts sur hypothèques	13,200 00
Prêts sur nantissement	60,665 31
Billets à recevoir	5,502 92
Propriétés foncières	27,000 00
Primes en voie de collection	54,051 83
Argent en caisse	171,424 93
Total de l'actif	$691,519 81

L'état précédent est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
JAS. I. DAY, Président.
H. CARPENTER, Secrétaire.
Signé et assermenté devant moi, ce 22e jour de janvier 1879.
A. INGRAHAM, notaire.

Le Conseil de direction, à une réunion tenue le vingt-deuxième jour de janvier 1879, après avoir mis de côté dix mille piastres pour le fonds de réserve, [illegible] de l'année, et payé dix pour cent de dividende aux actionnaires, a résolu de payer un dividende en argent de vingt pour cent à prendre sur le montant net des primes participantes de l'année écoulée le 31 décembre 1878. Le dit dividende sera payé à partir de lundi, 27 janvier 1879.

Directeurs.

E. J. Hart,	J. Watt,	Scott McGehee,
Henry Renshaw,	E. W. Taylor,	D. Fatjo,
H. Bierne,	J. C. Morris,	T. L. Airey,
A. Baldwin,	James I. Day,	R. E. Craig,
Chas. Macready,	Lionel C. Levy,	John I. Boyd,
W. B. Seymour,	Henry Ginder,	Jno. S. Graves,
Jno. G. Gaines,	D. A. Chaffraix,	J. A. Blanc,
Jesse S. Flower,	J. L. Harris,	H. Newman.

2 fév—au 31 déc.

F. REMY,
Marchand de Meubles,
189.......Chartres.......189
Près St-Louis.
A TOUJOURS en magasin un grand assortiment de Meubles en noyer, bois de rose et acajou, qu'il vend aux prix les plus réduits.
Réparation de meubles. [illegible] d'emballage et de déménagement.
30 jan—1an—D Mar 7

FEUILLETON.

Commencé le 19 nov.

GEORGETTE

—PAR—

TH. BENTZON.

DEUXIÈME PARTIE.

VI.

—(Suite)—

Denise et Georgette entraient en effet dans [illegible] comme toujours. La première elle, tandis que [illegible] à sa mère, qui lui [illegible] la seconde courut à elle et se mit à fouiller sans façon toutes ses poches. Le regard perçant de Mme d'Orfeuil glissa sur elle, sans la reconnaître, bien entendu, mais sans l'approuver [illegible] la semaine suivante. Le [illegible] de Denise [illegible] arriva la mère de Georgette; un coup d'œil qui équivalait à une déclaration de guerre [illegible] Mme de Villard [illegible] Mme d'Orfeuil [illegible] avec véhémence dans le [illegible] de la directrice et reprochant à cette dernière la composition [illegible] de son pensionnat, qui n'était censé abriter que des filles bien nées [illegible] Denise [illegible] que nous lui connaissons. [illegible] pour faire entendre raison à sa [illegible] pas de suite, et Mme de Villard, qui s'attendait, non sans angoisse, à ce qu'on la priât de reprendre sa fille, continua d'être reçue avec les mêmes égards, la même ignorance apparente de sa situation. Seulement, à quelque temps de là, une question innocente de Georgette la fit changer de couleur sous son voile.

—Pourquoi donc la maman de Denise m'en veut-elle? demanda la petite fille. Je suis [illegible] et parmi les plus [illegible] elle a pourtant défendu à Denise de jouer et de causer avec moi comme si j'étais d'un mauvais exemple [illegible] au contraire. [illegible] Denise n'a rien voulu promettre, et elle m'a dit: —Je désobéirai, parce que je t'adore! [illegible] Seulement, tu vois, nous ne [illegible] plus de signes au parloir, nous n'avons plus l'air de nous connaître en public. Il le faut; [illegible] mais c'est bien injuste, et je n'y comprends rien.

Nous comprenions, hélas! sa mère et moi!

VII.

L'intimité défendue persista jusqu'à l'époque bien douloureuse pour Georgette où Mme d'Orfeuil, trouvant sans doute sa troisième fille suffisamment versée dans la connaissance des langues étrangères, la retira de chez Mme [illegible]; elle persista même au delà, car Denise, suivie d'une femme de chambre, venait encore de loin en loin rendre visite à ses anciennes compagnes, parmi lesquelles Georgette était toujours appelée au parloir. Nous entendions [illegible] parler de cette amie [illegible] inséparable presque autant que par le passé.

—Elle commence à aller dans le monde, disait Georgette [illegible]; il paraît que l'on va dans le monde en sortant de pension et que c'est très amusant. Tu m'y conduiras un jour, n'est-ce pas, maman? Denise me parle de toutes les maisons où elle danse. Il faudra nous y faire inviter.

Deux sentiments nouveaux, coïncidant avec le retour dans sa famille de Mlle d'Orfeuil, s'éveillèrent presque à la fois chez Georgette: le dégoût de la vie même de pension pour aller dans le monde, où elle rencontrerait Denise, et une bienveillance inexplicable, pour M. de Thymerale. Elle demandait de ses nouvelles, ce qu'elle n'avait jamais fait, et elle alla jusqu'à se plaindre de ce qu'il ne venait plus chez sa mère les jours de congé. Mme de Villard, par une précaution à laquelle Thymerale se prêtait lui-même assez volontiers, l'éloignait en effet de la maison ces jours-là. Une remarque si imprévue la surprit d'étonnement:

—Il craint peut-être, répondit-elle, de nous importuner, et puis.... autrefois tu ne l'aimais guère, ce pauvre Thymerale.... Il s'en souvient probablement.

—J'en serais fâchée, repartit Georgette avec vivacité.... si je l'avais en grippe, c'est que je le jugeais mal.... j'étais si petite! Maintenant je serais contente de le voir au contraire.

—Et peut-on vous demander ce qui vous a fait changer d'avis aussi complètement? hasardai-je.

—C'est une personne en qui j'ai toute confiance et que j'aime beaucoup.... beaucoup.... En disant cela je la nomme, n'est-ce pas? C'est Denise.

—Comment! s'écria Mme de Villard... elle le connaît?

—Mais oui.... elle va tous les mercredis travailler pour les pauvres chez la tante de M. de Thymerale, la chanoinesse, Mme de Brinay.... et il paraît que là elle le rencontre quelquefois. Mme de Brinay, qui est une vieille fille pourtant, passe sa vie à faire des mariages, ajouta Georgette en riant; déjà elle a proposé plus d'un bon parti pour Denise, mais Denise ne veut pas se marier....

Et Georgette plaça les livres de Paix d'une personne qui, toute fière d'être dépositaire d'un secret, trouve néanmoins ce secret pesant et brûle de le répandre.

—Jamais!.... jamais?

—Oh! quelle idée!.... Je veux dire seulement qu'elle n'épousera que celui qui lui plaît et que celui-là ne se presse pas de faire attention à elle. Je parie que vous avez déjà deviné qui est celui-là? acheva Georgette d'un air fin.

—Ce ne serait pas Thymerale?

—Oh! s'écria-t-elle en battant des mains, vous êtes sorcier, ma parole.... enfin, je ne l'ai pas dit! Vous êtes témoins tous les deux que je ne l'ai pas dit.... Seulement maintenant que vous le savez.... Comme c'est singulier, n'est-ce pas? il doit être si vieux!.... Maintenant que vous savez, aidez donc un peu cette pauvre Denise. Peut-être M. de Thymerale, qui est très distrait, ne la regardera-t-il jamais au milieu d'autres jeunes filles.... Tandis que, si vous lui disiez tout simplement:—Cette petite, à côté de qui vous passez sans la voir, est un trésor.... Qui sait!... Il a grande confiance en toi, chère maman, nous le connaissons depuis si longtemps! Essaie. Je t'en prie....

Mme de Villard, tandis que Georgette parlait en la câlinant, passait d'un air pensif la main sur les cheveux de sa fille et regardait droit devant elle, le sourcil contracté. J'étais aussi mal à l'aise qu'elle paraissait l'être elle-même. Malheureuse mère qu'un mot de son enfant peut faire rougir.... combien je la plaignais!

—Tu lui en parleras bien mieux que moi, dit enfin Mme de Villard avec cet aplomb désespéré qui vient toujours en aide aux femmes dans les situations difficiles. Dimanche prochain, puisque tu le désires, M. de Thymerale dînera avec nous.

—Oh! je n'oserais jamais! s'écria Georgette, devenant toute rouge, et puis ce serait trahir Denise!

Néanmoins, le dimanche suivant, elle osa dans une certaine mesure. J'étais du dîner. Thymerale fit bonne mine à Georgette, la complimenta galment et rompit la glace par des plaisanteries, si bien qu'elle se mit à l'intriguer avec une gaîté égale à la sienne, lui affirmant que, sans le voir, elle était au courant de tous ses faits et gestes.... Oh! il avait beau se dérober, elle était fée.... Pour le prouver, elle lui raconta une foule d'incidents puérils qui le concernaient plus ou moins et qui s'étaient passés dans le salon de Mme de Brinay.

—Ah! ça, dit-il, quel espion avez-vous mis à mes trousses?.... Je suis curieux de le savoir.

Là-dessus elle se renversa sur sa chaise en riant de ce beau rire clair de l'enfance qui est, bon gré mal gré, communicatif. Mme de Villard seule ne s'y joignit pas.

—Allons! ne le tourmente plus, dit-elle à la fin d'un ton bref.

Puis se tournant vers Thymerale:

—Georgette a une petite amie qui vous rencontre chez votre tante de Brinay. Je ne vous savais pas, par parenthèse, si assidu chez cette tante-là.

—Oh! assidu!.... J'y vais trois ou quatre fois dans l'hiver, et ces visites ne sont pas des parties de plaisir. Mais Mme de Brinay compose à elle seule toute la famille qui me reste, je suis son unique héritier.... je lui dois donc quelques égards, reprit en riant Thymerale, et le meilleur moyen de garder ses bonnes grâces est d'aller croquer des gâteaux secs, très secs, entre quatre et cinq heures à ses mercredis. L'effort est méritoire, car ils ne sont pas précisément folâtres, les mercredis de ma tante! Figurez-vous un véritable hôtel rue Saint-Guillaume, un hôtel borné à droite par un orphelinat, à gauche par un magasin d'articles de dévotion. Devant cet hôtel stationne à jour fixe une longue file de voitures, et de chacune de ces voitures, armoriées pour la plupart, descend une femme en tenue ascétique, robe noire couvrant discrètement jusqu'au bout de la bottine, moins de cheveux et plus de chapeau qu'à l'ordinaire, l'air angélique et pénétré que prend toute dévote partant en tournée d'aumônes ou en [illegible] d'âmes. On se salue avec le [illegible] qui sanctifie les politesses échangées après vêpres sur les degrés de Saint-Thomas-d'Aquin. L'aspect de la maison et du jardin prépare à celui de la maîtresse de céans. Jamais on n'a sarclé l'herbe, qui pousse où bon lui semble, même entre les pierres disjointes du perron conduisant à notre ouvroir. C'était il y a cent ans un salon où l'on tenait bureau d'esprit; mais les [illegible] qui seraient venues il y a cent ans, une bobine de parfilage dans leur sac, se piquent maintenant les doigts sur des layettes de grosse toile destinées aux enfans trouvés, aux petits Chinois et autres petits mécréans.

Dans ce salon, poursuivit Thymerale, qui se battait les flancs pour égayer Georgette et chasser les nuages qui assombrissaient le front de sa mère, Jean, le vieux valet de chambre qui a l'air d'un sacristain en livrée, introduit chaque nouvelle venue. La maîtresse de la maison salue d'un signe de tête, car il est requis dans les statuts de l'association qu'on évitera de se lever afin de ne pas dérober un seul instant de zèle, et l'on s'assied en rond autour des grandes tables de travail.

—Et toutes, c'est très bien de la part de toutes ces belles dames, fit observer Georgette, c'est de la charité. Pourquoi donc n'y vas-tu pas, maman, toi qui es si adroite à l'aiguille et à la main? Mme de Brinay serait ravie. Tu dois connaître Mme de Brinay, puisque son neveu....

—Non, interrompit précipitamment Thymerale, les yeux fixés sur le fond de son assiette, votre maman ne s'est jamais souciée de faire connaissance avec la bonne et la [illegible] de Mme de Brinay; je ne veux pas dire que ce soit une méchante personne, mais elle a tant de [illegible]....

—Lesquels?

—D'abord elle s'appelle Rogatienne.

Georgette partit d'un éclat de rire.

—Et puis des ridicules de vanité.... On vous aura dit, puisque vous savez tout, qu'elle est chanoinesse et comtesse du droit que confère aux chanoinesses le chapitre le plus ancien du monde chrétien. Le grand cordon et la croix d'émail qu'elle a le droit de porter sont [illegible] ma tante Rogatienne d'être horriblement défigurée par la petite vérole....

—Tant mieux, pauvre femme! Vous ne lui connaissez pas d'autres défauts?

—Mon Dieu! répliqua Thymerale, pressé sans miséricorde, en critiquant ses ridicules, je pensais surtout à ceux de son salon. Il est certain que plus d'une dévote vient chez elle pour avoir l'honneur de s'asseoir à côté de quelque duchesse qui ailleurs ne lui eût jamais adressé la parole, pour quêter des invitations dans le grand monde, ou, comme Mme d'Orfeuil, cette peste, pour marier ses filles.....—Georgette me poussa vivement le coude.—Car, reprit Thymerale, il s'est décidé plus de mariages dans ce cénacle qu'en aucun autre lieu du monde. Par contre, la plus grosse dot, les quartiers de noblesse les plus irréprochables ne suffisent pas toujours de l'autre côté du Pont pour établir le mérite d'une demoiselle à marier, si l'on n'y ajoutait le prestige d'une année au moins de mercredis chez la comtesse de Brinay. Votre amie, puisque vous avez une amie dans la place, a dû vous dire cela....

—Il y a aussi, ajouta Thymerale à demi voix, en s'adressant à Mme de Villard, tandis que Georgette se penchait vers moi pour parler tout bas de Denise, il y a aussi bon nombre d'hypocrites qui viennent chercher là un certificat de vertu. Tenez, Mme de Saint-Béat elle-même traverse quelquefois le salon comme un ouragan, en semant sur son passage de petites béguines fabriquées par sa femme de chambre ou des ornemens d'église taillés dans ses vieilles robes de bal. Il n'en faut pas davantage pour que le lendemain on dise en chœur à ce pauvre diable de Saint-Béat, qui vient, en jaloux qu'il est, aux informations chez ma tante, que sa femme a édifié l'ouvroir.... elle n'a fait cependant qu'y passer sous prétexte qu'elle était en train de visiter les pauvres et qu'elle avait encore dix-sept étages à monter.... Si on la rencontre en fiacre, dans des quartiers peu fréquentés, c'est encore pour les pauvres.... Les pauvres ont bon dos!

—Qu'est-ce que vous dites? demanda Georgette, qui n'avait entendu que la fin de la phrase.

—Nous parlons de l'abbé Cossain, répondit effrontément Thymerale, du bon abbé Cossain, doux, replet et arrondi comme son nom, qui visite quelquefois le salon-atelier de la rue Saint-Guillaume....

—Oh! oui, s'écria Georgette, Denise m'a parlé de lui.... Il exhorte ces dames et il les flatte un peu aussi....

—S'il les flatte! J'ai entendu sa dernière allocution. Sainte Elisabeth de Hongrie, sainte Chantal, la fleur de l'aristocratie céleste lui fournissaient des comparaisons qui n'étaient pas trop au désavantage du paradis de ma tante. Il place en tête de tous les mérites l'active charité de "ces chères abeilles du bon Dieu" (c'est son mot), et les chères abeilles en l'écoutant prennent des poses séraphiques....

—Que vous êtes méchant! s'écria Georgette, et que vous êtes drôle!.... Il me semble entendre Denise....

—Denise, c'est votre amie qui me connaît? demanda Thymerale.

Georgette fit un signe affirmatif.

—Comment est-elle, cette fine mouche?

—Oh! charmante.......

—Ces demoiselles le sont toutes.. Vous ne m'apprenez donc rien.

—Rappelez vos souvenirs, Thymerale, dis-je malicieusement. Une grande brune, un peu maigre....

—Mince tout au plus, interrompit Georgette avec indignation. Et depuis que vous ne l'avez vue, elle a beaucoup engraissé.

—Signe particulier, continuai-je, force taches de rousseur, ce qui est rare avec les cheveux noirs.

Georgette se récria:—Quelle calomnie! Des taches de rousseur! elle n'en a que deux ou trois et si bien placées dans le rose des joues! Cela lui donne un petit air hâlé dont tout le monde lui fait compliment.

—Calmez-vous, dit gravement Thymerale, je raffole des taches de rousseur et le portrait que cet homme mal intentionné me fait de votre amie ne lui nuit en aucune façon, au contraire; mais je ne crois pas l'avoir jamais aperçue. Il y en a tant de ces petites filles!

—Il y en a bien peu qui la valent, repartit Georgette d'un ton piqué; d'ailleurs Denise n'est pas une petite fille; elle a dix-sept ans et demi.

—Vraiment! dit Thymerale avec indifférence. Alors Mme de Brinay doit penser déjà à la marier. Quelques jeunes gens rôdent autour de cet assortiment de vertus chrétiennes et de dots rondes présenté par ma tante; à l'un elle impose des billets de loterie, à l'autre elle recommande un livre de dévotion, à tous elle distribue des conseils. Il ne leur faut pas beaucoup d'esprit pour faire ainsi leur chemin.

—Et vous?.... Quels conseils peut-on bien vous donner? demanda Mme de Villard d'une voix sèche qui chez elle trahissait toujours l'émotion contenue. On vous presse de vous marier, je suppose?

—Naturellement.... depuis des siècles.... et vous savez avec quel succès. Il n'est plus temps pour moi de songer à faire mon chemin. J'ai passé l'âge. Qu'en dites-vous, Mlle Georgette?

—Mais, je ne trouve pas, répondit celle-ci en devenant pourpre comme si elle eût livré à la fois tous les secrets de son amie. Il y a des jeunes filles qui aiment les vieux maris, et si vous vouliez....

Thymerale la déconcerta en lui faisant un beau salut comme pour la remercier de son indulgence.

—Vous entendez votre fille, madame, je ne serais plus qu'un vieux mari....

Mme de Villard prit part à notre gaîté, mais son rire était un peu nerveux, et elle tourmentait le tapis du bout de son pied avec impatience.

—Mon Dieu! me dit Georgette à l'oreille, je m'y suis mal prise, je crois.... c'est votre faute aussi.... Comment faire?....

—Bah! répondis-je en guise de consolation, il saura la reconnaître maintenant. Les taches de rousseur sont un signalement.

Furieuse, elle refusa de me dire bonsoir.

Tandis que Mme de Villard reconduisait elle-même sa fille au pensionnat quelques minutes près, Thymerale alluma une cigarette, se jeta dans un fauteuil et se mit à fumer en silence. Je l'observais, essayant de suivre ses pensées dans les spirales bleues qui montaient rêveuses vers le plafond.

—Comme les enfans grandissent vite! dit-il enfin. Georgette ne pourra rester bien longtemps en pension.... Que fera-t-on d'elle ensuite? ajouta-t-il après une pause.

—Oui, que fera-t-on d'elle? répétai-je comme un écho.

Il continua de fumer, puis haussant les épaules:—Pauvre petite!

(A continuer.)

Grand assortiment de verrerie, parfumerie et articles d'étrennes au magasin à 5 cts. et à 10 cts., 142 1/2 rue du Canal.

Un mari sage est en voyage—et il est parfaitement tranquille car avant de partir il a acheté sa malle à l'ETOILE ROUGE.

Achetez votre charbon aux plus bas prix du marché, chez Hy. J. [illegible], 4 rue Carondelet.